



Réunion du 10 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à HAZEBROUCK sur convocation de son Président du trente mai deux mille vingt-quatre.

Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance :

titulaires : 72 - suppléants : 72

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 7

Présents CCFL (4) : BROUTEELE Philippe - DUYCK Joël - HENNEON François-Xavier - PRUVOST Philippe

Présents Cœur de Flandre Agglo (28) : ASSEMAN Céline -BERTIN Philippe - BETOURNE Cédric - BOULET Elizabeth - CARLIER Marie-Françoise - COINTE Michel - DAUTRICOURT Jean-François - DEBOUDT Nathalie -DE FARIA Anita - DEHESTRU Fabrice - DELANGUE Bernadette - DELVA Hervé- DEVOS Joël- DORMION Elise - DUHOO Michel -JUDE Frédéric - LEGRAND Michèle - LEMAIRE Roger - MAERTEN Gérard - MASQUELIER Philippe - SCHRICKE Jean-Luc - SEINGIER Patrice - SMAL Éric - STOPIN Marie- Hélène- TIBERGHEN Didier- - VANDECAVEYE Pierre-Laurent - VANDENBERGHE Marjorie - WECXSTEEN Emmanuel

Absents suppléés (7) : DELABRE Aimé par VANECCLOO Serge (CCFL) - DURUT Jocelyne par GOEDGEBUER Catherine (CCFL)- CRINQUETTE Philippe par DEGRAVE Géraldine (Cœur de Flandre Agglo) - DELFOLIE Yves par CITERNE Denis (Cœur de Flandre Agglo) - DUHAYON Bruno par DEHEUNINCK Julien (Cœur de Flandre Agglo) -POPELIER Bernadette par PELLISSIER Didier (Cœur de Flandre Agglo) - STORET César par PIERREUSE Jean-Christophe (Cœur de Flandre Agglo)

Pouvoirs (7) : BELLEVAL Valentin (Cœur de Flandre Agglo) à BROUTEELE Philippe (CCFL) - DARQUES Jérôme à DEBOUDT Nathalie (Cœur de Flandre Agglo) - DEVILLEZ Arnaud à LEGRAND Michèle (Cœur de Flandre Agglo) - EVERAERE Luc à BOULET Elizabeth (Cœur de Flandre Agglo) - GAUTIER Antony à VANDENBERGHE Marjorie (Cœur de Flandre Agglo) - GRESSIER Elisabeth à VANDECAVEYE Pierre Laurent (Cœur de Flandre Agglo) - GRIMBER Philippe à DORMION Elise (Cœur de Flandre Agglo)

Absents (26) : BOONAERT Jean-Philippe (CCFL) -DELVALEE Jean (CCFL) - ABADIE Luc (Cœur de Flandre Agglo)- BARREZEELE Laurence (Cœur de Flandre Agglo) - BEVE Francis (Cœur de Flandre Agglo) - BEVE Nicolas (Cœur de Flandre Agglo) - BILLIET Didier (Cœur de Flandre Agglo) - BOULIER Eddie (Cœur de Flandre Agglo) - BOUREL Michel (Cœur de Flandre Agglo)- DELAIRE Carole (Cœur de Flandre Agglo) - DELEURENCE Thierry (Cœur de Flandre Agglo) - DENEUCHE Marc (Cœur de Flandre Agglo) - DEVEY Sylvain (Cœur de Flandre Agglo) - DEWYNTER Jean-Jacques (Cœur de Flandre Agglo) - DOYER Daniel (Cœur de Flandre Agglo) - DUHAMEL Gaël (Cœur de Flandre Agglo) - DUHAMEL Philippe (Cœur de Flandre Agglo) - LEFEBVRE Franck (Cœur de Flandre Agglo)-LEMIERE Emmanuel (Cœur de Flandre Agglo) - LEROY Guy (Cœur de Flandre Agglo) - LOUVET Bruno (Cœur de Flandre Agglo)- MAMETZ Danièle (Cœur de Flandre Agglo)- OLIVIER Serge (Cœur de Flandre Agglo)- RUCKEBUSH Jean-Benoît (Cœur de Flandre Agglo) - UNVOAS Marie (Cœur de Flandre Agglo)- VANDAMME Régis(Cœur de Flandre Agglo)

N° 24-2024

**Autres domaines
de compétences**

**Présentation et
adoption du Bilan
2023 du Programme
Local de Prévention
des Déchets Ménagers
et Assimilés (PLPDMA)**

(Nomenclature 9.1)

SMICTOM DES FLANDRES
COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2024

Délibération n°24-2024 : Autres domaines de compétences (Nomenclature 9.1) - Présentation et adoption du Bilan 2023 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Par délibération en date du 25 février 2019, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté par le Comité Syndical du SMICTOM des Flandres pour le territoire englobant les communes de Cœur de Flandre Agglo et de la CC Flandre Lys.

L'objectif du PLPDMA est d'atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2024. Le programme de prévention se décline en six axes thématiques et seize actions qui seront mises en œuvre d'ici 2024.

La mise en œuvre du PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel où est évalué l'impact des mesures mises en place sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites.

Le bilan 2023 a été présenté à l'ensemble des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour avis, le 11 mars 2024, avant présentation au Comité Syndical.

Il convient en séance du Comité syndical, de présenter et d'adopter les données chiffrées du bilan des actions du PLPDMA mises en œuvre au cours de l'année 2023, avant mise à la disposition du public sur le site Internet du SMICTOM des Flandres.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- **d'adopter le bilan annuel 2023 présentant les indicateurs financiers et statistiques des actions menées au sein du territoire du SMICTOM des Flandres dans le cadre de la prévention des déchets.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Le Président du SMICTOM des Flandres




Philippe BROUTEELE